

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1511

présenté par
Mme Rist, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux deux occurrences du mot :

« études »

le mot :

« formations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.